

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES**  
**DU VENDREDI 21 MAI 2021**

L'an deux mille vingt un, le vingt un mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur François SOUBEYRAND.

*Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2021.*

*Présents :* Mesdames Myriam BERT, Véronique CROS, Nathalie LA FATA, Amélie MOUNIER, Nadine POINT, et Messieurs Benjamin BANCEL, Florian DUMAS, Frédéric DUVERT, David LOUPIAC, Ludovic ROUSSET, Bruno ROUX, François SOUBEYRAND et Thomas SOUBEYRAND, formant la majorité des membres en exercice.

*Absents excusés :* Madame Amandine JAUBERT et Monsieur Raynald LAPLANCHE.

Monsieur Florian DUMAS a été nommé secrétaire de séance.

M. le Maire adresse un message de bienvenue aux membres du Conseil municipal, aux représentants de la presse et aux 2 représentants de la Société BORALEX.

**Présentation du projet de renouvellement du parc éolien de la Citadelle**

Dans un premier temps a lieu la présentation de la société franco-québécoise BORALEX, qui travaille sur l'ensemble de la chaîne de vie des éoliennes et qui constitue le premier producteur d'éolien en France.

Le parc de la Citadelle permet de desservir en électricité plusieurs milliers de foyers, en priorité dans la zone du Cheylard. Il est composé de 5 éoliennes sur la commune de Saint-Agrève et 1 éolienne sur Désaignes, le tout situé sur une zone de 74 hectares.

Implanté depuis 2007, ce parc a une durée de vie de 20 ans, d'où la nécessité de prévoir d'ores et déjà son renouvellement compte tenu des délais inhérents aux diverses études à réaliser (faune, flore, acoustique, paysagère), à l'obtention de l'accord des propriétaires fonciers, aux travaux...

Divers scénarii sont envisagés pour le renouvellement du parc de la Citadelle, en tenant compte de l'évolution de la réglementation (notamment la distance par rapport aux habitations), mais également de l'évolution des technologies (durée de vie des éoliennes portée à 30 ans, nouvelles pâles plus productives, amélioration de l'acoustique...).

Rendez-vous courant 2022, afin de connaître plus précisément l'implantation et le nombre d'éoliennes envisagés.

**Plan de relance de l'Etat - Demande d'aide au titre du volet « Renouvellement forestier »**

Dans le volet renouvellement forestier de son plan de relance, l'Etat dédie 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers à renouveler leurs forêts afin de garantir la capacité des écosystèmes forestiers à s'adapter au changement climatique, en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre. L'objectif est d'améliorer, adapter ou reconstituer 45 000 hectares de forêts avec environ 50 millions d'arbres.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'ONF a porté un dossier global de candidature pour les forêts des collectivités, en partenariat avec l'association des communes forestières : le dossier est lauréat et une enveloppe de subventions de l'Etat est réservée.

La commune, en qualité de propriétaire de parcelles forestières bénéficiant du régime forestier, pourrait bénéficier de ces aides de l'Etat à hauteur de 80% des dépenses éligibles afin de reconstituer les peuplements forestiers ayant subi des dommages causés notamment par les sécheresses successives.

A la majorité suivante (12 pour et 1 abstention), le Conseil municipal décide :

- de déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance selon le programme de travaux proposé par l'ONF d'un montant prévisionnel de 30 420 € HT,
- de solliciter une subvention de l'Etat de 19 816,00 € représentant 80% de l'assiette subventionnable,
- de désigner l'ONF pour réaliser diverses prestations (diagnostic des surfaces à reconstituer, dossier de demande de subvention...).

### **Arrivée de Madame Amandine JAUBERT**

#### **Conventions de passage de canalisations d'eau potable**

Dans le cadre du projet d'adduction d'eau potable permettant de desservir le hameau de « La Tapie » à partir du réseau existant situé au lieu-dit « Les Guions », le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer des conventions de passage avec les propriétaires des terrains impactés par le tracé de cette canalisation.

#### **Réactualisation de l'acte constitutif de la régie de recettes de la cantine scolaire**

La régie de recettes pour la cantine scolaire, qui existe depuis 1989, doit faire l'objet d'une nouvelle réactualisation afin de prendre en compte notamment le développement du paiement par internet des recettes communales (système PAYFIP Régie).

Le Conseil Municipal, à la majorité suivante (13 pour et 1 abstention) précise notamment que les modes de règlement autorisés seront espèces, chèques, paiement en ligne par CB.

#### **Participation au dispositif du Fonds Unique au Logement**

Depuis le 1er janvier 2005, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a été transféré au Département. Ce fonds, identifié en Ardèche comme étant le Fonds Unique Logement (FUL), a pour objet principal de permettre à des personnes rencontrant des difficultés, d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir.

Sur sollicitation du Conseil départemental, le Conseil municipal, à la majorité suivante (13 pour et 1 contre), accepte de participer au Fonds Unique Logement (FUL) au titre de l'année 2021 à hauteur de 463,20 €, soit 0,40 € par habitant.

#### **Demandes de subventions**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 800 € à l'association « Les Amis du Vieux Désaignes » afin de financer avec le Département (F.I.L.) les visites théâtralisées du village, et une subvention de 6 000 € à l'Office Municipal de la Culture de Désaignes en vue des diverses manifestations culturelles prévues cet été.

#### **Vente de la chargeuse-pelleteuse**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre la chargeuse pelleteuse CATERPILLAR à la SARL les Roches - 07270 LE CRESTET moyennant la somme de 22.000,00 € HT, ce matériel, acquis dans le cadre du budget annexe « Service des Eaux » étant vieux et peu adapté aux besoins de la commune. L'achat d'une mini pelle sera privilégiée.

#### **Adhésion de la commune de Saint-Laurent du Pape au SIVU SAIGC**

A l'unanimité le Conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de Saint-Laurent-du-Pape (Canton de Rhône-Eyrieux) au Service Informatique du SIVU SAIGC à partir de 2021.

## **Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche pour l'intervention de l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI)**

Le Centre de Gestion de l'Ardèche met à disposition des collectivités affiliées qui en font la demande, un conseiller en prévention, qui assure la mission d'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI).

La désignation d'un ACFI résulte d'une obligation réglementaire prévue par un décret de juin 1985.

Ses missions sont les suivantes :

- contrôler les conditions d'application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité,
- proposer à la commune toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels ;
- proposer, en cas d'urgence, les mesures immédiates à prendre.

L'intervention de l'ACFI est financée par la cotisation additionnelle versée au CDG07 (0,04 %).

Afin de répondre aux dispositions réglementaires relatives à la désignation d'un Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI), le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention proposée par le Centre de Gestion de l'Ardèche, valable du 1er juin 2021 au 31 décembre 2021 et renouvelable par tacite reconduction.

## **Convention d'occupation précaire pour le local sous l'Office de Tourisme**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de mettre à la disposition de Madame Christine FIALON, auto-entrepreneur, le local communal situé sous l'Office de Tourisme, afin d'y installer un atelier-boutique de vitrail du 1er juin 2021 au 31 août 2021, moyennant une redevance mensuelle de 90 €.

## **Demande d'adhésion à la Marque « Petites Cités de Caractère »**

Cette labellisation est réservée aux communes de moins de 6 000 habitants disposant de richesses patrimoniales et mettant en œuvre des actions pour la protection et la mise en valeur de leur centre bourg, de leurs édifices et de leurs espaces publics.

Ce label, outre le fait qu'il constitue une véritable démarche de développement territorial, permettrait à la commune de bénéficier d'aides financières spécifiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander l'adhésion de la commune à la Marque « Petites Cités de Caractère » et autorise le Maire à signer tout document nécessaire au dépôt du dossier de candidature.

## **Création d'un service de transport scolaire « Les Auches-Le Fraysse »**

Madame Nadine POINT explique que plusieurs familles ont demandé la création d'un service de transport scolaire desservant la rive gauche du Doux, entre les quartiers « Les Auches » et « Le Fraysse ».

Ce service pourrait comporter plusieurs points d'arrêts sur la voie communale n° 2 ainsi qu'un point d'arrêt au village.

Les conditions d'organisation d'un service de transport scolaire, dont la compétence appartient à la Région (la commune étant organisateur délégué), sont les suivantes :

- nombre d'élèves minimum : 4 élèves scolarisés en primaire et âgés d'au moins 3 ans,
- être domicilié à plus de 3 kms de l'établissement scolaire,
- fréquenter l'établissement de la carte scolaire ou à défaut le plus proche de son domicile,
- à partir de 9 enfants, la commune devra mettre à disposition un agent assurant l'accompagnement des élèves de moins de 5 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un service de transport scolaire des Auches au Fraysse, à compter de la rentrée scolaire 2021/2022, accepte également, le cas échéant, d'assurer l'accompagnement des élèves. Le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et, si besoin, les conventions avec les propriétaires des terrains sur lesquels seront situés les points d'arrêt.

## **Informations et questions diverses**

- M. Frédéric DUVERT indique qu'une entreprise de Saint-Prix est à la recherche d'un local d'environ 100 m<sup>2</sup>.

- M. David LOUPIAC demande que la convention relative au sentier d'interprétation parcourant sa châtaigneraie soit réactualisée.
- Mme Nathalie LA FATA précise que le composteur fonctionne et que le compost sera utilisable à compter de septembre prochain.
- M. le Maire fait le compte-rendu de sa rencontre avec un technicien du SDE07 en vue du remplacement des luminaires du Stade et de l'extinction d'une partie de l'éclairage public la nuit.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.*

*Fait à Désaignes, le 31 mai 2021.*

*Le Maire,*

*François SOUBEYRAND.*

